

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

INSCRIPTION

Les adhérents s'engagent pour une saison sportive. L'inscription sera validée et permettra les entraînements seulement lorsque tous les documents auront été remis. Les inscriptions sont reçues dans l'ordre des dossiers complets. Seul le paiement valide l'inscription. TGA La Naborienne se réserve le droit de refuser ou annuler une inscription dans le cas d'un dossier incomplet, d'un cours complet ou d'un nombre insuffisant d'inscrits.

PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

Les adhérents ne sont admis dans les locaux que pendant leurs heures de cours. Ils seront pris en charge par les entraîneurs de l'association uniquement pendant la durée de la pratique. Avant de laisser leurs enfants, les parents sont tenus de vérifier la présence de l'entraîneur. En cas d'accident en dehors des heures d'entraînement, Le club décline toute responsabilité. Avant et après l'entraînement, ou lors des compétitions les enfants sont sous la responsabilité des parents. Les horaires doivent être respectés par les parents (10 minutes avant le début du cours). Les enfants sont gardés par les entraîneurs uniquement s'ils sont prévenus du retard du/des parent(s).

ABSENCE DES ENTRAÎNEURS

En cas d'absence d'un entraîneur, les cours seront assurés soit par un autre entraîneur ou bénévole diplômé, si cela est possible, soit ils seront annulés (messages et mails envoyés aux adhérents).

ABSENTÉISME

Toutes absences doivent être averties au club, soit par message soit par mail à tga.la.naborienne@gmail.com. En cas d'absence répétée sans avoir prévenu, le club se réserve le droit d'exclure définitivement l'adhérent pour l'année en cours.

COMPORTEMENT

Le gymnase est sous la responsabilité de chacun et nous nous devons de respecter ces lieux. Pour ce faire, il est demandé :

- de veiller à la propreté des lieux tels que WC, douche, vestiaire et salle de cours. Le port de chaussures de ville est interdit dans le gymnase. Il est interdit de fumer, manger, mâcher du chewing-gum à l'intérieur des installations.
- Les gymnastes arrivent dix minutes avant l'horaire de l'entraînement, un vestiaire est prévu pour se mettre en tenue et rejoindre la salle au plus vite.
- de ne pas perturber les autres cours qui fonctionnent et d'attendre à l'entrée la prise en charge par l'entraîneur.
- de rester poli, de respecter l'adulte et les autres enfants.

DÉROULEMENT DES COURS

Les entraînements sont établis en début de saison, une régularité de votre enfant entraînera une belle progression. La salle n'étant pas spécialisée gym, le matériel qui doit être respecté s'installe et se range à chaque entraînement. Aucune manipulation du matériel ne doit être faite sans l'accord ni la présence de l'entraîneur. Toute aide des parents et gymnastes sera la bienvenue.

COTISATION

La cotisation annuelle est obligatoire pour tous les membres de l'association. Cette cotisation comprend l'affiliation à la FFG et l'assurance. Elle est fixée chaque année à l'assemblée générale sur proposition du Comité Directeur.

Elle peut être réglée en une fois en espèces, chèques vacances, coupons sport ou en 1 à 4 chèques ou carte bleue au moment de l'inscription. L'adhérent a ensuite deux séances pour essayer l'activité. Après ces séances il devra s'inscrire et régler son adhésion dès le prochain cours sinon il n'aura pas accès au cours. En cas de difficulté de paiement, le club laisse la possibilité de payer jusqu'à 9 fois en chèques ou espèces (avec chèque de caution du montant total de la licence). La demande doit être faite à la présidente de l'association via le formulaire de demande d'échelonnement.

Passé ce délai des deux séances d'essai, la cotisation n'est pas remboursable sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (mutation avec déménagement, décès, maladie ou accident grave entraînant une incapacité à poursuivre les activités). Le remboursement se fera au prorata du temps déjà effectué.

La grossesse ne donne droit à aucun remboursement. En aucun cas, la part versée à la Fédération ne pourra être récupérée.

Quel que soit le mode de paiement choisi, le règlement doit être remis en même temps que le dossier d'inscription, à l'issue des deux séances d'essai gratuites.

La participation aux cours à partir de la 3ème séance est conditionnée par le règlement de la cotisation.

COMPÉTITIONS ET COMPÉTITEURS

Les gymnastes engagés en équipe, le seront pour toute la saison (pas de possibilité de la FFgym pour changer en cours de saison). Sauf en cas d'intervention du responsable technique compétition.

Toute absence doit être signalée au minimum 3 heures avant le début du cours. Après trois absences non justifiées, le responsable technique se réserve le droit d'exclure le gymnaste du groupe compétition.

L'engagement dans le groupe compétition implique la participation obligatoire à l'ensemble des compétitions choisies par le club.

Les filières compétitives sont choisies par le responsable technique tout comme la composition des groupes en gymnastique acrobatique. L'intégration dans un groupe compétition se fait par le responsable technique sous tests de sélection.

Pour assurer une répartition équitable des frais liés aux compétitions, une participation de 4 € est requise par gymnaste pour chaque événement.

Avant chaque compétition, le club informera les familles des gymnastes engagés par message (WhatsApp/e-mail) et oralement.

Le paiement de 4 € doit être remis au responsable technique dans la semaine qui suit cette notification.

Dans un esprit de solidarité, les familles qui s'impliquent activement dans la vie du club (aide lors des événements, logistique, etc.) sont exonérées de cette participation. L'engagement bénévole est une contribution tout aussi essentielle au bon fonctionnement de notre association.

DIVERS

TGA la Naborienne décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les vestiaires, gymnase avant, pendant et après les heures d'entraînement. Ou lors de toutes manifestations sportives ou festives.

ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e) _____ parent de _____. Déclare avoir lu et accepté le règlement intérieur de Trampo Gym Acro La Naborienne. Par la présente, je m'engage à respecter le dit règlement.
A Saint-Avoid, le _____.

Signature :

